



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL27-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 7, 32 et 33
Nombre de conseillers présents : 26
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

27- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°35 DU 11 DÉCEMBRE 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DE PARCELLES À USAGE DE VOIRIE SISES RUE CHARETTE APPARTENANT A M. ET MME LAURENT GAILLARD

Par délibération n°35 du 11 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de parcelles à usage de voirie sises rue Charette appartenant à M. et Mme GAILLARD.

Or, le notaire a précisé après le Conseil municipal que l'une des deux parcelles acquises n'appartenait pas à M. et Mme GAILLARD mais à une SCI.

De plus, il convient d'adopter une approche globale de rétrocession des voiries privées sur le territoire, en privilégiant les voiries, les réseaux, et les aménagements récemment réalisés et le cas échéant remis en état avant l'acquisition par la ville. Ainsi, la mise en place d'une procédure précise évitera l'acquisition opportuniste de tronçons de voiries, favorisant plutôt l'acquisition intégrale d'une voie pour un entretien plus efficace à long terme.

Ainsi, par courriel du 23 février 2024, la ville a informé M. et Mme GAILLARD de son désistement sur cette opération foncière.

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur l'abrogation de la délibération n°35 du 11 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°35 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 relative à l'acquisition de parcelles à usage de voirie sises rue Charette appartenant à M. et Mme Laurent GAILLARD,

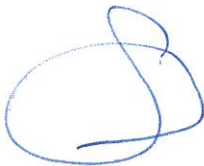
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 26 mars 2024,

Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'abroger la délibération n°35 du 11 décembre 2023 relative à l'acquisition de parcelles à usage de voirie sises rue Charette appartenant à M. et Mme Laurent GAILLARD.

Steven BARTHELEMY
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024